

# INSERTION AU TRAVAIL DES JEUNES WALLONS INSCRITS COMME DEMANDEURS D'EMPLOI POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 2020

AOÛT 2021

## AU SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
QUE RETENIR ?	3
1. ANALYSE DE L'INSERTION DES JEUNES INSCRITS AU FOREM	5
2. LE NIVEAU ET L'OPTION D'ÉTUDES, ÉLÉMENTS CLÉS DE L'INSERTION	14
3. QUELS SECTEURS EMBAUCHENT LES JEUNES APRÈS LEURS ÉTUDES ?	19

l'enseignement sans diplôme de fin de secondaire. Pareillement, l'emploi concerne davantage un jeune demandeur d'emploi diplômé de l'enseignement supérieur (bachelier ou master) qu'un diplômé de l'enseignement secondaire.

Ensuite, un deuxième constat s'impose. Les études comprenant une partie de formation en entreprise (stage ou alternance en entreprise) offrent l'avantage à un public qui sort de l'école de déjà disposer d'une expérience professionnelle et augmente en cela l'insertion à l'emploi. C'est le cas des bacheliers et des contrats d'alternance.

Enfin, parmi un même niveau d'études, certaines options, souvent liées à des métiers en demande sur le marché de l'emploi présentent, en général, un meilleur taux d'insertion. Ce constat s'applique néanmoins peu aux études du niveau de master où la variabilité des résultats ne permet pas de décrire une tendance nette<sup>1</sup>.

Depuis 2008, le service de veille, analyse et prospective du Forem décrit l'insertion à l'emploi dans les six mois des jeunes demandeurs d'emploi inscrits pour la première fois au Forem.

L'année 2020, année de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a quelque peu freiné la tendance à la hausse du taux d'insertion mais ne vient pas bousculer les constats des années précédentes.

Plusieurs observations perdurent dans cette analyse. Tout d'abord, le taux d'insertion à court terme (6 mois) est fortement lié au niveau de diplôme obtenu par les jeunes demandeurs d'emploi. Ainsi, un diplômé de l'enseignement secondaire supérieur connaît davantage l'emploi dans les six mois qu'un jeune ayant quitté

<sup>1</sup> Le faible nombre de demandeurs d'emploi par option et le fait qu'une part importante des personnes diplômées d'un master

trouve de l'emploi sans s'inscrire au Forem ont pour conséquence des résultats très différents d'une année à l'autre.

## EFFETS DU COVID-19



Cette étude se base sur des résultats de 2020, soit une période particulièrement défavorable en termes d'emploi pour les jeunes. Chute du nombre d'opportunités d'emploi (-15 % entre 2019 et 2020), fermetures d'entreprises dictées par le confinement, ralentissement économique généralisé, etc.

Depuis mars 2021, le redressement de l'économie wallonne se perçoit dans les chiffres de la demande d'emploi qui sont orientés à la baisse. Cette tendance se constate également pour les jeunes.

En effet, au 30 juin 2021, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés de moins de 25 ans était de 32.953, soit 4.300 personnes de moins qu'un an auparavant (-11,5 % contre -6,6 % pour l'ensemble de la demande d'emploi). Au même moment, en 2020, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés avait crû de 18,2 % par rapport à 2019. Le taux de demande d'emploi (ou taux de chômage administratif) au 30 juin 2021 des 18-25 ans est de 25,8 % (-3,4 points de pourcentage à un an contre -0,9 point de pourcentage pour l'ensemble de la demande d'emploi).

L'emploi des jeunes, comme cela s'est souvent vérifié en temps de crise, réagit davantage aux périodes de récession et de reprise. Cela devrait encore être le cas pour la crise de la Covid-19.

## QUE RETENIR ?

Avant d'aborder le contenu du rapport, il convient de rappeler que cette étude se limite à l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi et non à l'insertion de l'ensemble des jeunes Wallons. Elle ne constitue donc pas une mesure de la performance des filières d'apprentissage.

La crise sanitaire est venue bousculer certaines tendances constatées dans l'insertion des jeunes depuis plusieurs années. Le Forem, en janvier, avait analysé l'insertion à trois mois des jeunes inscrits pour la première fois au Forem de janvier à juillet 2020. En comparaison avec les résultats de 2019, le taux d'insertion accusait une baisse de près de huit points de pourcent. Les diplômés de l'enseignement supérieur semblaient être les plus touchés. Cependant, la reprise observée de l'économie wallonne semble avoir permis de rattraper le retard. En effet, les résultats d'insertion des jeunes inscrits pour la première fois au Forem pour l'année 2020 bien qu'en léger recul, restent toutefois proches de ceux de l'année 2019. Il convient néanmoins de préciser que le nombre de jeunes suivis est moins important que celui des autres années. Peut-être qu'au regard du contexte, certains jeunes ont préféré retarder leur entrée sur le marché de l'emploi, diminuant ainsi le nombre d'inscrits au Forem à la sortie des études en 2020.

**En 2020, le taux moyen d'insertion à l'emploi après six mois est en très légère diminution : 63,1 % contre 63,4 % en 2019.** Le délai d'insertion est de 53 jours en moyenne avant la première occupation contre 52 jours en 2019. Enfin, la durée d'occupation moyenne augmente, passant de 108 jours en 2019 à 113 jours en 2020.

**Les études qui enregistrent les plus hauts taux d'insertion sont, dans l'ordre : les études de niveau bachelier (78 %), les études de niveau master (68 %) et le contrat d'alternance (réseaux IFAPME et CEFA confondus) (66 %).** En 2020, les taux d'insertion diminuent pour la plupart des niveaux d'études. Les reculs les plus marqués concernent les diplômés de l'enseignement primaire et secondaire de base (-4,1 p.p. – points de pourcent) ainsi que les diplômés de l'enseignement secondaire du second degré (-5,8 p.p.). Viennent ensuite les diplômés de l'alternance (-2,4 p.p.) et du secondaire du 3<sup>ème</sup> degré (-2,4 p.p.). En revanche, après une progression importante entre 2015 et 2018, le taux d'insertion des diplômés d'un bachelier stagne pour la deuxième année consécutive (-0,9 p.p.) et les diplômés d'un master voient leur taux d'insertion progresser (+2,4 p.p.). Le master et le bachelier représentent les niveaux d'études avec le taux d'insertion le plus élevé, devant les diplômes en alternance. Les années précédentes, le taux d'insertion des diplômés d'alternance dépassait celui des masters.

Une analyse plus détaillée des filières montre que la filière technique complémentaire (7<sup>ème</sup> année) présente un taux d'insertion et une durée d'occupation proches de ceux de l'alternance. De même, à l'intérieur de la catégorie des bacheliers, les jeunes qui ont terminé des études supérieures de type court, obtiennent des résultats d'insertion plus favorables que les personnes ayant entamé des études supérieures de type long et qui ont arrêté après trois ans.

L'embellie du taux d'insertion à six mois observé ces dernières années est en lien avec la **baisse du taux**

**de demande d'emploi des personnes de moins de 25 ans en Wallonie** amorcée au second semestre 2013 et observée jusqu'en mars 2021 (au début de la crise du coronavirus). Il existe un faisceau de facteurs en lien avec cette évolution. Avant toute chose, ce public fait l'objet de divers dispositifs et mesures visant à stimuler l'insertion sur le marché de l'emploi (accompagnement individualisé spécifique, aides à l'emploi « impulsion », garantie pour la jeunesse, etc.). Par ailleurs, l'embellie conjoncturelle constatée depuis 2014 mais aussi l'impact des récentes modifications législatives interviennent également. Le net ralentissement de l'activité économique observée depuis mars 2020 a vu depuis lors le chômage des jeunes repartir à la hausse et ce, de manière plus marquée que dans les autres catégories d'âge. Depuis mars 2021, la demande d'emploi diminue à nouveau et ce, d'autant plus parmi les jeunes.

### TENDANCES 2020

Taux moyen d'insertion  
dans les six mois : 63,1 %

Délai moyen d'insertion  
avant première occupation : 53 jours

Durée moyenne d'occupation :  
113 jours

**Figure 1 : Options d'études avec un taux d'insertion élevé par niveau d'études<sup>2</sup>**

Source : le Forem

SEC. 3EME/4EME DEGRE PROFESSIONNEL	SECONDAIRE 3EME DEGRE TECHNIQUE
Métiers de la prévention et de la sécurité -Cplt	Electricité bâtiment
Aspirant en nursing (soins)	Puériculture - Prof. et Prof. cplt
Educateur social / Animateur/moniteur	Mécanique & électroméca garage auto
Hotellerie restauration	Electromécanique/maintenance/aéronautique
<b>ALTERNANCE</b>	
Chauffage central, climatisation et isolation	
Menuiserie bois, pvc, alu	
<b>BAC</b>	<b>MASTER</b>
Instituteur primaire	Sciences pharmaceutiques
Educateur social / Animateur/moniteur	Philologie romane
Instituteur préscolaire	Sc. et techniques de l'environnement
AESI Education physique et corporelle	Sciences de l'éducation, psychopédagogie
AESI Sciences mathématiques	Criminologie
AESI Littérature française	
AESI Langues modernes	

Note : options avec un taux d'insertion supérieur à la moyenne + 1 écart type

À niveau d'études équivalent, des options connaissent des résultats d'insertion contrastés. Assez logiquement, les options qui connaissent les meilleurs taux d'insertion sont celles qui préparent à des métiers pour lesquels les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement. Le tableau ci-contre présente les options qui, par niveau d'études, obtiennent des taux d'insertion supérieurs à la moyenne.

Enfin, ces personnes peuvent aller à l'emploi dans d'autres secteurs.

En ce qui concerne les options des diplômés d'un master, d'année en année, les options qui obtiennent un taux d'insertion élevé varient beaucoup pour ce niveau d'études. Rappelons que l'analyse ne tient pas compte des personnes qui trouvent directement un emploi après leurs études sans s'inscrire comme demandeur d'emploi au Forem. C'est pourquoi les taux d'insertion de certains métiers comme les ingénieurs commerciaux ou industriels et des diplômés en sciences économiques sont probablement sous-estimés.

**Cinq secteurs semblent être particulièrement porteurs pour les jeunes demandeurs d'emploi.** Il s'agit de la construction, du commerce de gros et de détail (surtout les grandes surfaces), de l'hébergement et la restauration, des activités spécialisées et techniques, et des activités de service administratif et de soutien (qui reprennent notamment l'activité des agences de travail intérimaire). D'autres secteurs comme l'administration, l'industrie manufacturière, l'enseignement ainsi que la santé et l'action sociale sont également à prendre en compte quand on étudie le public des jeunes car ils représentent un réservoir d'emploi important. Par ailleurs, l'agriculture, sylviculture et pêche (travail saisonnier), ainsi que l'information et la communication sont des secteurs où les jeunes semblent s'insérer plus que n'importe quelles autres classes d'âge mais en nombre toutefois trop réduit pour être considérés comme secteurs « porteurs ».

**Plus de deux jeunes sur dix ont connu un premier mouvement vers le marché de l'emploi via le travail intérimaire.** L'intérim reste la première porte d'entrée pour les jeunes vers le marché du travail. **Parmi les secteurs qui recrutent via le canal de l'intérim, le commerce semble offrir le plus grand nombre d'opportunités. La logistique, l'industrie alimentaire, les centres d'appels et la poste présentent également un nombre non négligeable de débouchés.**

<sup>2</sup> Options avec un taux d'insertion supérieur à la moyenne + 1 écart type.

# 1. ANALYSE DE L'INSERTION DES JEUNES INSCRITS AU FOREM

## 1.1 MÉTHODOLOGIE ET AVERTISSEMENTS

- Sont analysées ici des données relatives aux demandeurs d'emploi inscrits au Forem en 2020 et leur devenir dans les six mois qui ont suivi<sup>3</sup>. Cette analyse ne considère que les personnes âgées de 18 à 24 ans accomplis, inscrites pour la première fois au Forem entre juin et octobre 2020.
- L'étude mesure l'insertion à l'emploi sous l'angle du taux d'insertion, du délai avant l'insertion et de la durée de l'occupation, au cours des six mois après l'inscription. Les indicateurs sont ventilés selon les données administratives disponibles pour chaque demandeur d'emploi. Les secteurs de l'insertion des jeunes sont également passés en revue.
- Ce travail décrit la relation entre le type d'études et la mise à l'emploi. Il s'agit ici de pressentir l'influence du niveau et du type d'études sur l'insertion d'un jeune demandeur d'emploi sur le marché du travail<sup>4</sup>.
- Le lecteur sera donc prudent car on ne peut extrapoler ces observations, ni inférer un effet des diplômes sur la mise à l'emploi des jeunes en général. Les pages qui suivent étudient uniquement le lien entre le niveau de qualification scolaire et la mise à l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi inscrits au Forem.
- Les observations qui suivent ne concernent que l'emploi salarié. Le travail indépendant et les engagements transfrontaliers ne sont pas pris en compte ici. Certains résultats sont ainsi sous-estimés car les échanges de données entre les services publics de l'emploi et les autres intervenants publics (ONSS, INASTI, ONEM, ...) requièrent plusieurs mois pour être complets.
- Le niveau d'études dénommé « Alternance » regroupe l'ensemble des jeunes ayant réussi un contrat d'alternance, que ce soit via la formation en alternance (réseau IFAPME) ou via l'enseignement en alternance (CEFA).

---

<sup>3</sup> Pour des raisons techniques liées à la réception des flux mettant à jour l'applicatif de gestion des demandeurs d'emploi, au moins un mois supplémentaire à la période d'observation est nécessaire pour disposer de l'ensemble des informations. Ainsi, l'observa-

tion des six mois suivant fin octobre n'est valide qu'à partir de juin.

<sup>4</sup> Sans encore disposer de données de l'enseignement assemblées aux données de la demande d'emploi, on ne peut faire en Wallonie, comme le fait le service d'étude du VDAB –

service public régional flamand – un lien entre « études » et mise à l'emploi. Le monitoring lié au cadastre des sortants de l'enseignement devrait bientôt être disponible pour la fédération Wallonie-Bruxelles.

## 1.2 LES JEUNES INSCRITS SORTANT DE L'ÉCOLE

### 1.2.1 Définition du public : inscriptions en cours d'année

En 2020, 26.213 individus de 18 à 24 ans se sont inscrits pour la première fois au Forem. 97,3 % des personnes suivies sont inscrites en tant que demandeurs d'emploi en stage d'insertion. Les autres sont inscrites comme demandeurs d'emploi libres. La proportion des stages d'insertion est légèrement supérieure par rapport à 2019.

**Figure 2 : Volume des « jeunes » inscrits pour la première fois au Forem en 2020 selon le niveau d'études et le mois d'inscription**

Source : le Forem

Etudes Mois d'inscription	Primaire + Sec. de base	Sec. 2e deg.	Sec. 3e deg.	Alternance	Bac	Master	Indéterminé	Total
2020-01	290	305	579	13	149	47	118	1.501
2020-02	241	237	369	17	329	78	108	1.379
2020-03	172	123	224	20	63	19	77	698
2020-04	43	31	86	8	27	19	15	229
2020-05	59	53	123	5	31	12	27	310
2020-06	121	136	508	27	296	88	84	1.260
2020-07	197	248	1.820	111	1.008	561	114	4.059
2020-08	193	257	1.839	117	790	402	100	3.698
2020-09	329	520	3.472	227	1.819	1.193	155	7.715
2020-10	305	311	1.483	108	648	329	136	3.320
2020-11	132	130	544	35	141	73	84	1.139
2020-12	131	136	411	24	94	34	75	905
<b>Total</b>	<b>2.213</b>	<b>2.487</b>	<b>11.458</b>	<b>712</b>	<b>5.395</b>	<b>2.855</b>	<b>1.093</b>	<b>26.213</b>

Après une baisse du nombre total du nombre de « primo-inscrits » entre 2012 et 2015, la période 2016-2019 a vu une légère remontée de ce public. En 2020, la pandémie de Covid-19 est venue bouleverser les tendances : le nombre de jeunes inscrits pour la première fois au Forem est passé de 29.828 en 2019 à 26.213 en 2020, soit une diminution de 12,1 %. La baisse est beaucoup plus marquée pour les personnes âgées de 18 et 19 ans (respectivement -29,0 % et -17,9 %) et pour

les personnes diplômées du primaire ou du secondaire de base (-30,9 %), du secondaire deuxième degré (-29,3 %) et du secondaire 3ème degré (-13,7 %). En revanche, les autres niveaux d'études voient leur nombre progresser : + 18,9 % pour les détenteurs d'un certificat d'alternance, + 2,7 % pour les diplômés d'un bachelier et +10,4 % pour les diplômés d'un master.

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène. D'une part, en ce qui concerne les jeunes les moins diplômés, certains d'entre eux qui, en

« temps normal », auraient arrêté leurs études pour se lancer dans la vie active ont pu choisir de continuer leur cursus scolaire en raison de l'incertitude économique. Par ailleurs, les conditions particulières d'organisation des sessions de fin d'année dans l'enseignement auraient pu conduire à un maintien aux études de certains élèves en difficulté scolaire.

En revanche, dans les filières menant traditionnellement plus rapidement à l'emploi, les premières inscriptions ont été plus nombreuses. Dans les études supérieures, les frais liés à un minerval peuvent avoir freiné l'inscription à un diplôme complémentaire, dans une situation où il était plus difficile pour certains jeunes de décrocher un job étudiant en raison du ralentissement de l'activité dans certains secteurs pour financer leurs études.

L'âge moyen de la cohorte s'élève à 21 ans et 14 jours, ce qui constitue la troisième observation la plus élevée après celle de 2018. L'entrée dans la population active semble ainsi, pour une série de personnes, de plus en plus différée suite, notamment, à un allongement de la durée des études et/ou à des séjours à l'étranger (après la fin du cycle secondaire ou après des études universitaires). À noter que la part des 25-26 ans (non-couverte par la présente étude) s'accroît également.

## 1.2.2 Définition du public étudié/analysé

En l'absence de lien entre les banques de données de l'enseignement et celles de l'inscription comme demandeur d'emploi, le concept de « jeunes sortis de l'école » est estimé en considérant uniquement la cohorte des jeunes inscrits pour la première fois au Forem entre les mois de juin et d'octobre<sup>5</sup>.

**Figure 3 : Volume des « jeunes » inscrits pour la première fois au Forem sur l'ensemble de l'année 2020 et entre juin et octobre 2020, selon le niveau d'études et l'âge**

Source : le Forem

	ÂGE	Primaire + Sec. de base	Sec. 2e deg.	Sec. 3e deg.	Alternance	Bac	Master	Indéterminé	TOTAL
TOTAL 2020	18	1.177	677	1.055	173	8		123	3.213
	19	501	625	2.216	193	19	2	116	3.672
	20	253	482	2.810	167	301	1	123	4.137
	21	159	359	2.315	103	1.069	32	178	4.215
	22	73	192	1.493	42	1.476	406	181	3.863
	23	32	95	1.013	24	1.417	1.189	185	3.955
	24	18	57	556	10	1.105	1.225	187	3.158
	<b>TOTAL</b>		<b>2.213</b>	<b>2.487</b>	<b>11.458</b>	<b>712</b>	<b>5.395</b>	<b>2.855</b>	<b>1.093</b>
INSCRIPTIONS ENTRE JUIN ET OCTOBRE 2020	18	581	356	855	138	5		67	2.002
	19	260	355	1.815	164	15	2	61	2.672
	20	140	303	2.277	145	295	1	70	3.231
	21	93	252	1.826	88	944	31	94	3.328
	22	41	117	1.166	29	1.248	394	92	3.087
	23	21	56	763	18	1.164	1.074	95	3.191
	24	9	33	420	8	890	1.071	110	2.541
	<b>TOTAL</b>		<b>1.145</b>	<b>1.472</b>	<b>9.122</b>	<b>590</b>	<b>4.561</b>	<b>2.573</b>	<b>589</b>

Plus de trois quarts des jeunes inscrits pour la première fois en 2020 l'ont été dans cet intervalle. Les différences de profils entre les jeunes inscrits pour la première fois entre juin et octobre (personnes de la « cohorte ») et le reste de l'année (personnes « hors cohorte ») sont importantes et constantes dans le temps. Pour les personnes hors cohorte (c'est-à-dire inscrites entre janvier et mai ou en novembre et décembre), la transition entre l'enseignement et la demande d'emploi s'est déroulée avec un délai plus long. Ceci pourrait refléter l'existence de périodes où des expériences d'essais et d'échecs ont lieu, que ce soit dans l'ensei-

gnement ou la vie professionnelle. Le moment d'inscription et le profil de la personne semblent en effet liés.

L'analyse des données administratives disponibles pour décrire la cohorte (c'est-à-dire des personnes inscrites entre juin et octobre) montre que ces personnes sont « moins jeunes » (il y a, hors de la cohorte, proportionnellement aux effectifs, plus de jeunes de 18, 19 et 20 ans) et sont « plus qualifiées ». Ainsi, en 2020, la part de jeunes disposant uniquement du certificat de base (études primaires) est plus élevée pour les jeunes hors cohorte (17,9 %) que pour les jeunes de la cohorte (13 %).

Cette analyse vise à cerner au mieux la transition entre l'école et le monde du travail des personnes inscrites entre juin et octobre 2020, lesquelles représentent environ trois jeunes sur quatre (76,5 %). Dans les pages qui suivent, l'analyse de l'insertion se rapporte donc aux 20.052 personnes inscrites au Forem entre juin et octobre 2020.

Avant d'aborder l'insertion, il est intéressant de noter que, en 2020, 4.700 jeunes (soit 17,9 % relativement au total de 29.828) viennent s'inscrire au Forem sans diplôme de fin du secondaire, c'est-à-dire en ayant terminé tout au plus l'enseignement secondaire du 2ème degré. Cette proportion diminue par rapport à 2019 (-7 points de pourcent). Le volume de personnes peu diplômées demeure toutefois important pour les jeunes inscrits entre juin et octobre 2020 : 3.206 jeunes n'ont pas terminé l'enseignement secondaire (relativement au total de 20.052, cela représente 15,9 % de la population étudiée).

Par ailleurs, en croisant le niveau d'études déclaré et l'âge, on constate qu'un grand nombre de personnes ont sans doute redoublé au moins une année ou débuté des études supérieures sans les terminer. Ainsi, pour la cohorte, 8.794 personnes ont dépassé l'âge habituel de fin de scolarité secondaire. Si on prend en compte les études secondaires et les études supérieures, la proportion de jeunes s'inscrivant au Forem la première fois et, pour utiliser l'expression consacrée, « qui ne sont pas à l'heure » atteint 42 %. Cette proportion est relativement stable dans le temps.

<sup>5</sup> Le service d'analyse du marché du VDAB dispose depuis plusieurs années d'un lien formel entre chaque étudiant sortant de l'enseignement de la Région flamande (banque unique syndiquant l'information de l'enseignement obligatoire et supérieur) et chaque demandeur d'emploi. En plus de suivre de très près l'insertion à l'emploi par filière d'étude, le VDAB corrige aussi, si nécessaire, le déclaratif du jeune en matière de niveau et de cursus scolaire.

## 1.3 L'INSERTION À L'EMPLOI DES JEUNES INSCRITS ENTRE JUIN ET OCTOBRE 2020

L'insertion à l'emploi des jeunes inscrits entre juin et octobre est analysée par le biais du **taux** et du **décalé d'insertion**, mais également de la **durée d'occupation à l'emploi**.

### 1.3.1 Taux d'insertion

Le taux d'insertion dépend du rapport entre le nombre de jeunes insérés au moins un jour à l'emploi et le nombre total de jeunes inscrits.

Par convention et souci de rapidité dans la diffusion des données, le calcul de ce taux porte sur une période d'observation de six mois<sup>6</sup> après la première inscription.

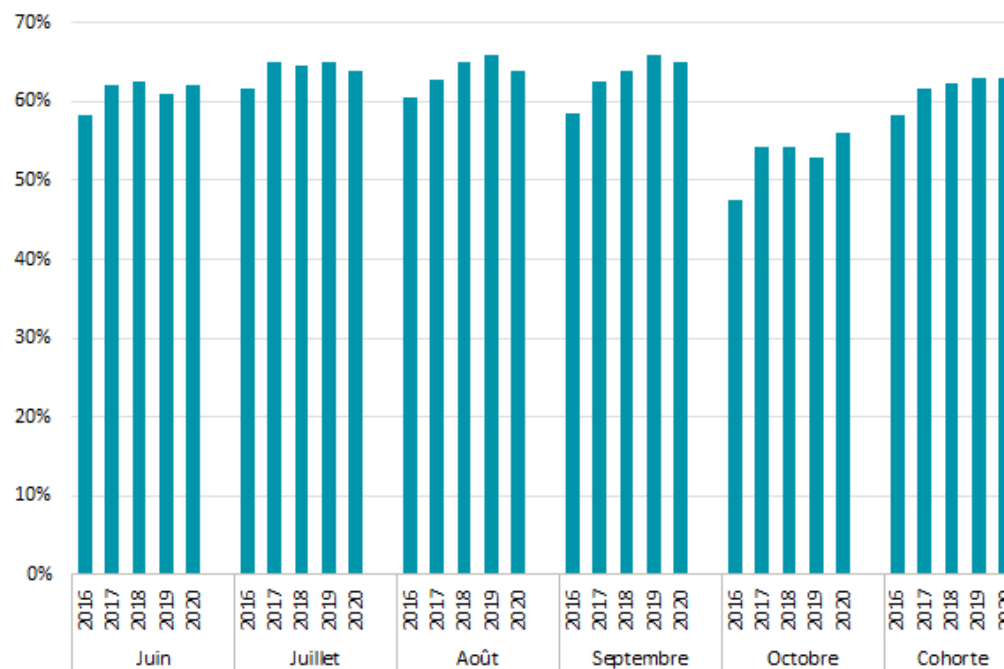
Il va de soi que – parmi différents facteurs – la durée d'observation influence de facto le niveau de l'insertion puisque, plus le temps passe, plus la personne a de chances de prêter un jour à l'emploi et donc de faire partie des personnes « insérées ».

Le nombre de jeunes inscrits entre juin et octobre 2020 a diminué comparativement à celui enregistré au cours de la même période de 2019 et 2018 (21.492 en 2018, 22.109 en 2019 et 20.052 en 2020). Le nombre de personnes insérées suit la même tendance (de 14.025 en 2019 à 12.652 en 2020).

**Six mois après la première inscription dans la demande d'emploi, 63,1 % des jeunes inscrits entre juin et octobre ont connu au moins un jour à l'emploi. Le taux est en légère régression cette année mais il reste élevé par rapport à la période 2015-2019 et dépasse les chiffres enregistrés avant la crise économique et financière de 2008.** Si on considère l'ensemble des personnes inscrites au cours de l'année 2020 (et non plus uniquement celles inscrites de juin à octobre), le taux d'insertion à six mois est de 59,1 % (stable par rapport à 2019).

L'analyse du taux d'insertion selon le mois d'inscription montre une hausse du taux d'insertion pour les mois d'inscription des jeunes demandeurs d'emploi en juin et octobre. Pour les autres mois, la tendance est orientée à la baisse.

**Figure 4 : Taux d'insertion à six mois pour les personnes inscrites entre juin et octobre** - Source : le Forem



<sup>6</sup> Il convient d'ajouter un autre mois pour être certain de disposer de toutes les informations relatives à l'insertion à l'emploi.



- **Le moment de l'insertion**

L'essentiel des insertions des jeunes se fait au cours des mois d'août et de septembre (pour les diplômés de l'alternance et de bachelier), septembre et octobre (pour les autres). Cependant, l'analyse des délais d'insertion montre que les jeunes qui s'inscrivent au Forem en juin et juillet tendent à s'insérer moins rapidement que les jeunes inscrits en août et septembre. Les jeunes diplômés de l'alternance s'insèrent un peu plus rapidement que les autres niveaux d'études, comme constaté lors des années précédentes.

- **Le niveau d'études**

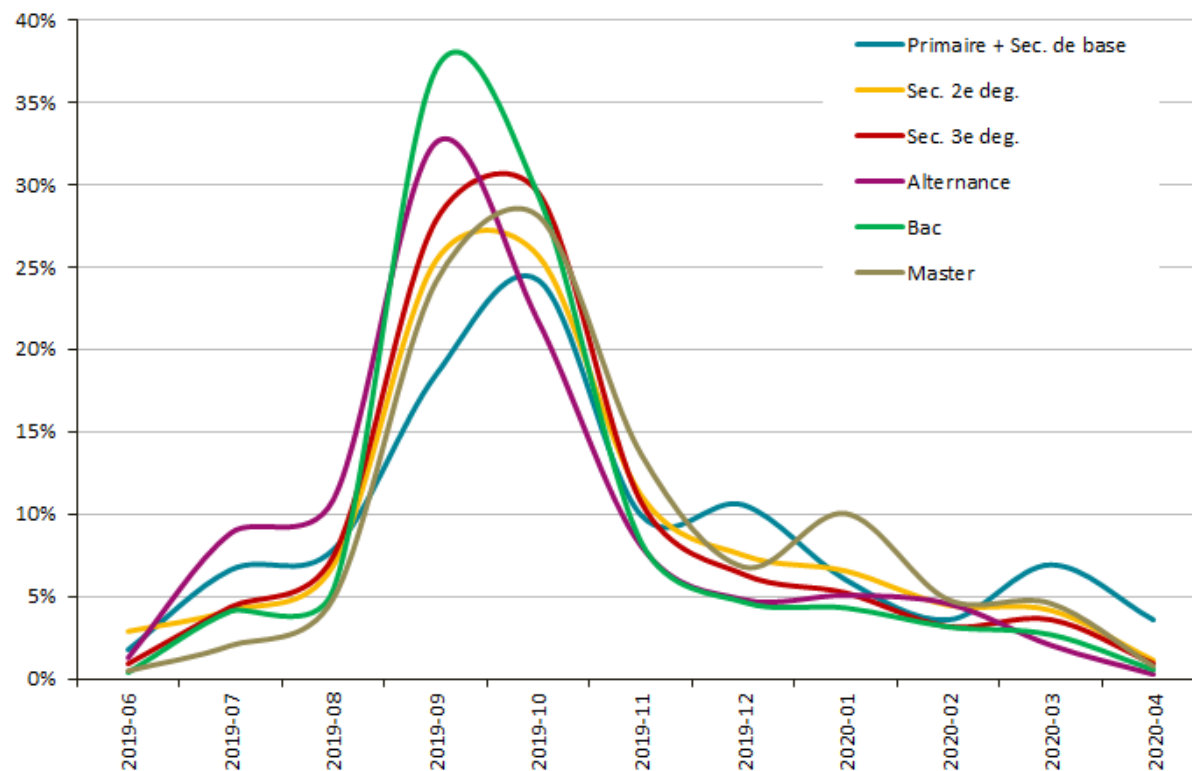
En 2020, les taux d'insertion diminuent pour la plupart des niveaux d'études. C'est parmi les niveaux d'études les plus bas que les reculs sont les plus marqués : - 4,1 points de pourcent pour les diplômés de l'enseignement primaire et secondaire de base et - 5,8 % pour les diplômés de l'enseignement secondaire du second degré. Viennent ensuite les diplômés de l'alternance (- 2,4 p.p.) et du secondaire du 3<sup>ème</sup> degré (- 2,4 p.p.). En revanche, après une progression importante entre 2015 et 2018, le taux d'insertion des diplômés d'un bachelier stagne pour la deuxième année consécutive (- 0,9 p.p.) alors que le taux d'insertion des diplômés d'un master progresse (+ 2,4 p.p.). Le master et le bachelier sont les niveaux d'études avec le taux d'insertion le plus élevé, devant les diplômes en alternance. Les années précédentes, le taux d'insertion des diplômes d'alternance dépassait celui des masters.

La variation du taux d'insertion de l'alternance s'explique en partie par l'effectif réduit de demandeurs d'emploi de cette filière (environ 600 personnes). Le taux reste élevé en comparaison des autres diplômés.

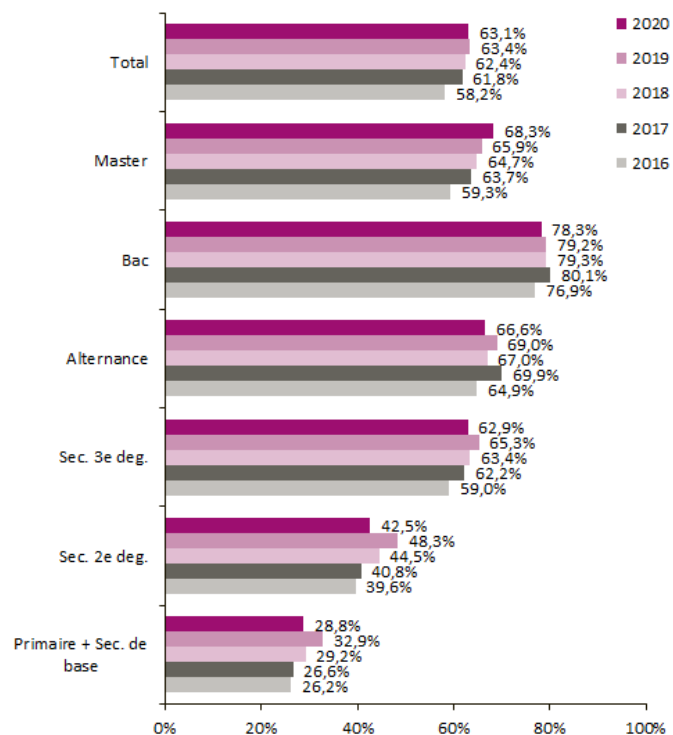
À noter que le taux d'insertion des personnes faiblement diplômées a augmenté de 2015 à 2019. La reprise économique, tout comme les évolutions en matière de suivi de ce public (accompagnement, garantie jeunesse, etc.) pourraient expliquer cette

évolution. Hélas, l'année 2020, marquée par la crise sanitaire a vu reculer ces résultats (particulièrement avec le fort recul des opportunités de travail intérimaire en avril et mai 2020).

**Figure 5 : Part des jeunes inscrits entre juin et octobre 2020 et insérés dans les six mois, par mois de l'insertion - Source : le Forem**



**Figure 6 : Taux d'insertion à six mois des jeunes inscrits entre juin et octobre 2020, par grand niveau d'études - Source : le Forem**



Une analyse plus fine révèle des disparités de taux d'insertion au sein du niveau secondaire de 3ème degré. Ainsi, les personnes qui terminent des études secondaires techniques qualifiantes (7ème ou complémentaire) connaissent un taux d'insertion élevé (autour de 70 %) dépassant celui des diplômés de l'alternance et de master, tandis que les personnes qui s'inscrivent avec un diplôme d'études secondaires générales enregistrent un taux d'insertion de 54,3 %, soit bien en deçà du taux moyen du secondaire de 3ème degré (62,9 %).

**Figure 7 : Nombre de personnes inscrites entre juin et octobre et nombre de personnes insérées après six mois, selon l'année de référence et le niveau d'études - Source : le Forem**

Inscrits entre juin et octobre	2016		2017		2018		2019		2020	
	inscrits	insérés	inscrits	insérés	inscrits	insérés	inscrits	insérés	inscrits	insérés
Primaire + Sec. de base	1.543	404	1.421	378	1.766	516	1.596	525	1.145	330
Sec. 2e deg.	1.855	735	1.847	753	2.035	905	1.940	937	1.472	626
Sec. 3e deg.	9.930	5.856	9.979	6.204	10.520	6.671	10.588	6.914	9.122	5.741
Alternance	393	255	389	272	436	292	494	341	590	396
Bac	4.990	3.836	4.864	3.898	4.678	3.711	4.463	3.533	4.561	3.570
Master	2.271	1.346	2.653	1.689	1.977	1.280	2.344	1.544	2.573	1.757
Indéterminé	593	131	419	129	80	26	684	231	589	232
<b>Total</b>	<b>21.575</b>	<b>12.563</b>	<b>21.572</b>	<b>13.323</b>	<b>21.492</b>	<b>13.401</b>	<b>22.109</b>	<b>14.025</b>	<b>20.052</b>	<b>12.652</b>

### 1.3.2 Délai d'insertion

L'observation du délai d'insertion pour les jeunes inscrits entre juin et octobre indique que **si on considère les 63,1 % de personnes insérées à l'emploi dans les six mois, la plupart (près de huit personnes sur dix) l'ont été dans les trois mois calendrier.**

L'alternance (réseaux IFAPME ou CEFA) connaît le délai d'insertion le plus court. Plus d'un quart des jeunes demandeurs d'emploi ayant terminé un contrat d'alternance s'insèrent endéans une semaine. Cette rapidité d'insertion est liée à la possibilité pour un apprenti (IFAPME) de conclure un contrat de formation considéré comme un contrat de travail et de s'inscrire comme demandeur d'emploi pour percevoir les allocations de chômage ou d'insertion (moyennant un stage d'insertion). Cette autorisation spécifique vient ainsi « gonfler » les chiffres des insertions immédiates des jeunes issus du système en alternance.

Pour les autres niveaux d'études, cette proportion est inférieure à 20 % (personnes qui s'inscrivent et partent à l'emploi endéans la semaine. Les chiffres sont relatifs puisque nous ne disposons pas d'information relative à l'insertion de jeunes qui ne se seraient pas inscrits auprès du Forem.

**Figure 8 : Quintiles des délais d'insertion des personnes insérées dans les six mois de leur inscription, 2020 - Source : le Forem**

Délai d'insertion des personnes insérées dans les six mois de leur inscription - 2020		
Q1	Moins de 6 jours	20 %
Q2	De 7 à 25 jours	20 %
Q3	De 26 à 50 jours	20 %
Q4	De 51 à 93 jours	20 %
Q5	Plus de 93 jours	20 %

La répartition de la population de référence selon le délai d'insertion par tranche de 20 % (quintiles) simplifie la lecture et l'analyse de la courbe de délai d'insertion. Les valeurs des quintiles sont stables par rapport aux années précédentes. **Parmi les personnes qui se sont insérées, 20 % l'ont été dans un délai de moins de 6 jours. Le délai d'insertion moyen est de 53 jours, il est supérieur à celui 2019 (52 jours).**

### 1.3.3 Durée d'occupation

Comme en 2019, la distribution des durées d'occupation montre un allongement de l'occupation par rapport aux années précédentes. Environ 60 % des jeunes insérés connaissent au moins trois mois d'occupation dans les six mois.

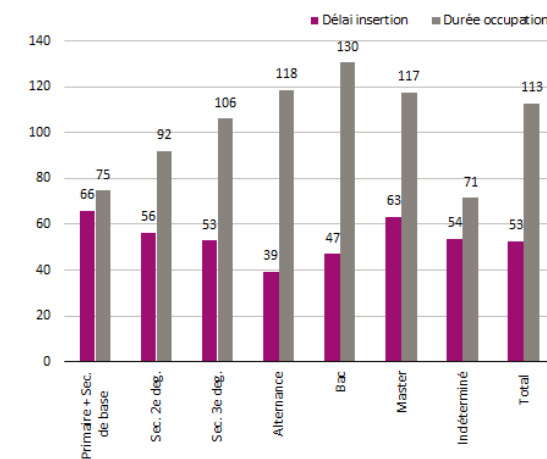
La durée moyenne est en progression : 113 jours en 2020 alors que celle-ci était de 108 jours en 2019. Parmi les jeunes qui ont connu l'emploi dans les six mois suivant l'inscription, 20 % ont été occupés moins de 41 jours.

**Figure 9 : Quintiles de la durée d'occupation des personnes insérées dans les six mois de leur inscription, 2020 - Source : le Forem**

Durée d'occupation des personnes insérées dans les six mois de leur inscription - 2020		
Q1	Moins de 41 jours	20 %
Q2	De 42 à 98 jours	20 %
Q3	De 99 à 144 jours	20 %
Q4	De 144 à 170 jours	20 %
Q5	Plus de 170 jours	20 %

**Figure 10 : Durée d'occupation et délai d'insertion moyens par niveau d'études en 2020**

Source : le Forem



Le graphique ci-dessus pourrait illustrer l'hypothèse de l'influence du niveau d'études sur le délai d'insertion et sur la durée d'occupation (dans les six mois suivant l'inscription). Le contrat d'alternance se distingue par une insertion rapide et de plus longue durée. Les diplômés d'études supérieures – universitaires ou non – présentent également des durées d'occupation plus élevées que la moyenne. Les diplômés relatifs au niveau des études universitaires connaissent souvent une insertion plus lente. Le manque de connexions entre ces études et le monde du travail est parfois pointé par d'aucuns pour commenter ce phénomène. Selon le sociologue Georges Felouzis, « *Ce qui relève de la formation et ce qui relève de l'insertion est trop souvent traité de façon étanche [dans les parcours universitaires]* »<sup>7</sup>. C'est pourquoi le Conseil supérieur de l'emploi, dans ses

<sup>7</sup> G. FELOUZIS, Des mondes incertains, les universités, les diplômés et l'emploi dans Formation Emploi. Revue française de sciences sociales, n°101, janvier 2008, p.135-147.

recommandations concernant le marché du travail, préconise l'adoption de stages en entreprises et d'expériences de travail dans tous les cursus, y compris le niveau universitaire<sup>8</sup>.

Les jeunes moins qualifiés connaissent, quant à eux, des délais d'insertion plus longs que la moyenne et des durées d'occupation plus courtes. Leur parcours vers l'emploi est plus souvent fractionné avec des périodes d'emploi (travail intérimaire ou non) plus courtes et auprès de plusieurs employeurs.

### 1.3.4 Catégorisation en cinq groupes distincts

Une personne sur cinq est insérée soit très vite (Q1 délai), soit « durablement » (Q5 durée). Les graphiques et tableaux suivants croisent ces deux informations afin de connaître la proportion de personnes insérées vite et plus de trois mois sur six.

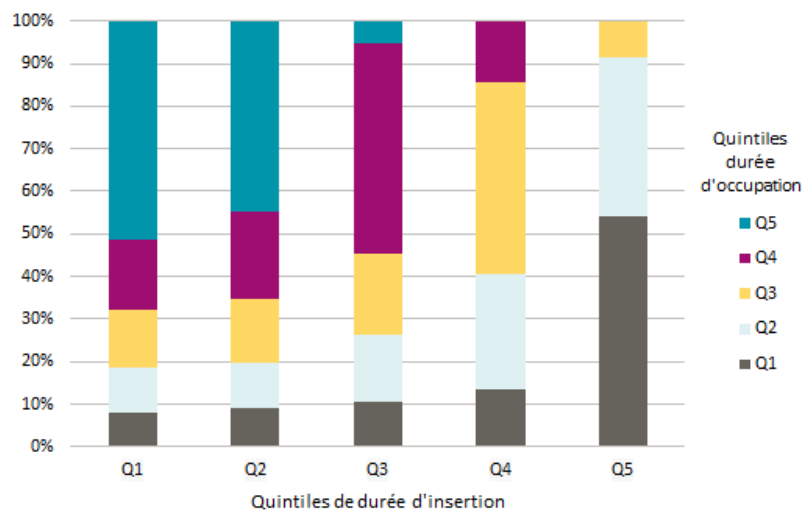


Figure 11 : Répartition des personnes insérées dans les six mois selon les quintiles de délai et de durée d'occupation, 2020 - Source : le Forem

Les observations conjointes du délai et de la durée d'insertion à l'emploi sur une courte période après l'inscription sont liées puisque, par définition, une personne insérée après un long délai ne pourra pas accumuler une longue durée d'insertion au cours d'une période de six mois suivant son inscription alors qu'une personne insérée rapidement aura une probabilité plus élevée de connaître une plus longue durée d'occupation.

Malgré cette réserve, l'observation conjointe des deux indicateurs permet de répartir les personnes **en cinq segments/catégories**. Pour faciliter la lecture, le codage en couleur (du bleu au jaune dans les figures 12 et 13) rend compte d'un ordre relatif en termes de vitesse et de durée d'insertion.

Parmi les 20.052 jeunes demandeurs d'emploi suivis :

- 7.400 n'ont connu aucune insertion à l'emploi, soit 36,9 % des personnes suivies (« E » dans la figure 12) ;
- 4.026 (17,9 %) ont connu une insertion rapide à l'emploi, c'est-à-dire endéans le premier mois de leur inscription au Forem, et ont été occupés plus de trois mois (en cumul) sur les six mois pendant lesquels ils ont été suivis (« A » dans la figure 12) ;
- Les autres, soit environ quatre jeunes sur dix, ont connu une situation intermédiaire, c'est-à-dire un passage rapide à l'emploi mais pour moins de trois mois, un passage après un mois d'inscription mais pour plus de trois mois d'occupation ou encore un passage après plus d'un mois d'inscription et pour moins de trois mois d'occupation cumulée sur les six mois de suivi.

Figure 12 : Répartition des personnes insérées dans les six mois selon les quintiles de délai et de durée d'occupation, 2020 - Source : le Forem

Jeunes inscrits entre juin et octobre 2020 - Insertion (ou non) dans les 6 mois		
A	Insérés rapidement (dans le mois) ET durablement (plus de 3 mois)	4.026
B	Insérés durablement (plus de 3 mois) après un délai de plus d'1 mois	3.586
C	Insérés rapidement (dans le mois), occupés moins de 3 mois	969
D	Insérés moins de 3 mois après un délai de plus d'1 mois	4.071
E	Non insérés dans les 6 mois de l'inscription	7.400

<sup>8</sup> Conseil supérieur de l'emploi, État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions, juin 2020, p.15.

## 1.4 LES FILIÈRES D'ÉTUDES

Ce graphique illustre l'intérêt d'analyser l'insertion à l'emploi en lien avec la filière d'études, surtout au sein de l'enseignement secondaire. Les études à portée plus spécifique, **orientées vers un métier ou un type d'activité**, comme le « bac », l'alternance ou les études techniques et professionnelles complémentaires semblent favoriser l'insertion « durable » du jeune demandeur d'emploi dans la période de six mois qui suit l'inscription comme demandeur d'emploi.

L'enseignement technique ou professionnel complémentaire (7<sup>ème</sup> année) connaît des types d'insertion plus proches des diplômes de l'enseignement supérieur que de l'enseignement secondaire supérieur. À ce titre, il tend à se rapprocher du contrat d'alternance.

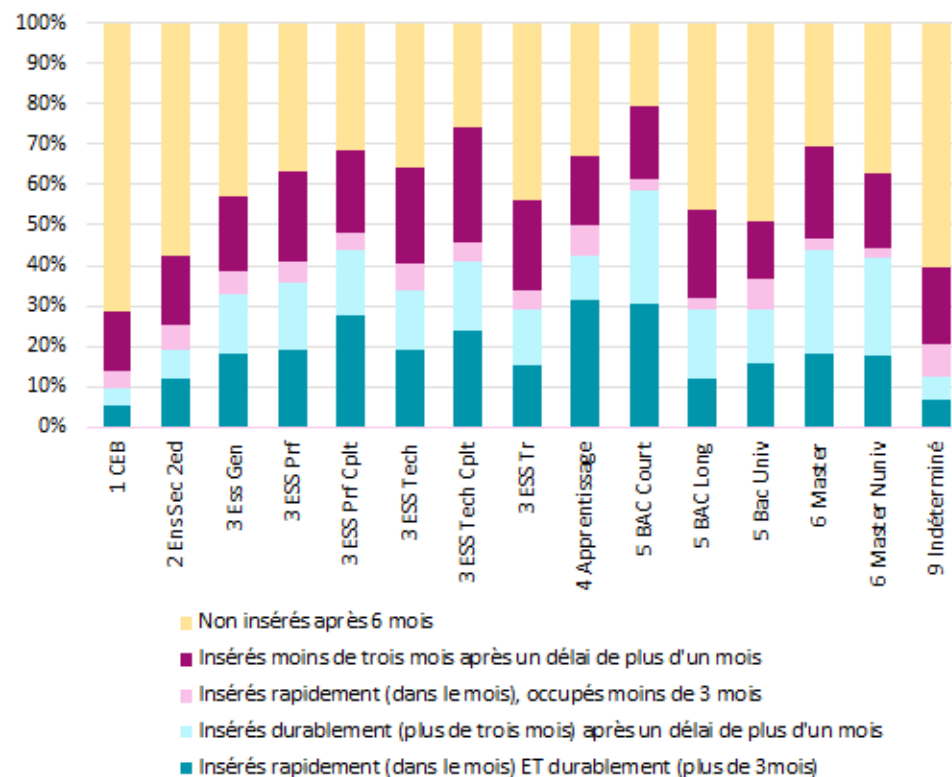
**Ce sont les diplômés du niveau « bac court », de l'enseignement technique et professionnel complémentaire, du master et de l'alternance qui augmentent les chances d'être insérés « rapidement » et « durablement ».** L'explication selon laquelle les filières d'enseignement avec une finalité métier pourraient favoriser l'insertion, semble bien s'appliquer ici aussi ; les bacheliers d'études universitaires ou supérieures de type long n'obtenant pas d'aussi bons résultats d'insertion que les bacheliers d'études supérieures de type court.

Par ailleurs, comme constaté chaque année, la part de personnes se retrouvant sans emploi dans les six mois est légèrement plus importante pour les masters que pour les bacheliers courts.

Il convient de rappeler les limites de la présente étude, à savoir l'absence d'informations concernant les jeunes qui débutent leur vie professionnelle **sans s'inscrire au Forem**. Or, les ingénieurs, les informaticiens, les médecins, ... s'insèrent en général très rapidement, sans nécessairement s'inscrire comme demandeur d'emploi.

Les jeunes demandeurs d'emploi issus de l'enseignement primaire, disposant d'un diplôme de l'enseignement de base ou d'études faites à l'étranger sans équivalence semblent nettement désavantagés par rapport aux personnes en possession d'une qualification ou d'un diplôme reconnu<sup>9</sup>.

**Figure 13 : Répartition des jeunes insérés dans les six mois par segment selon les filières d'études, chaque filière étant ramenée à 100, 2020 - Source : le Forem**



<sup>9</sup> La catégorie « études sans équivalence » comporte plus de jeunes de nationalité étrangère, ce qui pourrait influencer le taux d'insertion à l'emploi.

**Pour un jeune demandeur d'emploi, le type d'études et les options suivies influencent assurément l'insertion à l'emploi.**

Les graphiques suivants présentent, pour chaque niveau d'études, les options rassemblant un nombre suffisant de demandeurs d'emploi de la cohorte

décrite précédemment (jeunes demandeurs d'emploi inscrits entre juin et octobre 2020). Le métier est positionné sur l'axe horizontal selon le taux d'insertion à six mois après l'inscription et, sur l'axe vertical, selon la proportion des personnes insérées à l'emploi pendant plus de trois mois sur les six. Les options d'études qui apparaissent dans le coin supérieur droit

des graphiques peuvent ainsi être considérées comme des atouts pour l'insertion à l'emploi, l'insertion y paraissant plus élevée et plus « durable ».

## 2. LE NIVEAU ET L'OPTION D'ÉTUDES, ÉLÉMENTS CLÉS DE L'INSERTION

### 2.1 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

Les graphiques qui suivent ne reprennent que les options pour lesquelles au moins 40 jeunes se sont inscrits comme demandeurs d'emploi durant la période étudiée. Cela représente 6.847 jeunes sur 9.122, soit 75 % des jeunes issus de l'enseignement secondaire du 3<sup>ème</sup> degré.

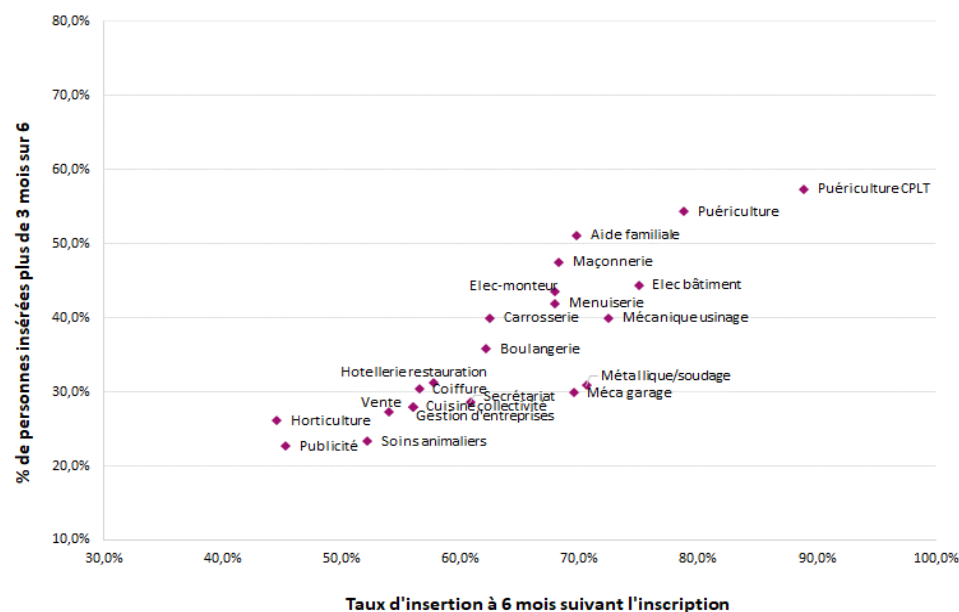
Dans le cadran, en bas, à gauche, se retrouvent les filières de la publicité, et l'horticulture. Pour ces deux options, il existe probablement une grande concurrence sur le marché de l'emploi avec des personnes diplômées de filières qui « insèrent » sans doute davantage comme le bachelier.

**Figure 14 : Options de l'enseignement secondaire supérieur professionnel selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2020 - Source : le Forem**

#### 2.1.1 Enseignement secondaire supérieur professionnel

Comme les années précédentes, le brevet de puériculture en enseignement professionnel complémentaire (CPLT) et la puériculture en enseignement secondaire supérieur représentent le meilleur taux d'insertion.

Comme en 2019 les options techniques côtoient les options à orientation sociale parmi les études menant plus facilement à l'emploi. C'est ainsi que les maçons, les électriciens du bâtiment, et la mécanique d'usinage et les commandes numériques ont des taux d'insertion proches de celui des diplômés de puériculture (3<sup>ème</sup> degré et complémentaire) et d'aide familial.



## 2.1.2 Enseignement secondaire supérieur général et technique

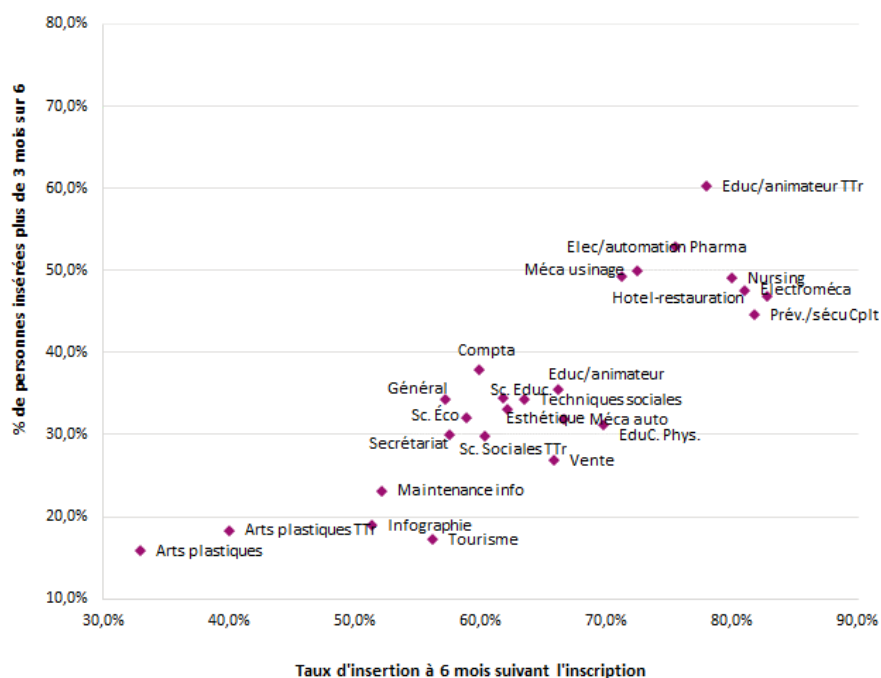
On constate qu'en dehors du diplôme complémentaire en puériculture pour la filière professionnelle, les résultats en termes de taux d'insertion et de durée d'insertion des deux types de filières (professionnelle et technique) s'inscrivent dans des fourchettes de

valeurs comparables, même si, en moyenne, la filière technique présente de meilleurs taux d'insertion à l'emploi que la filière professionnelle.

L'électromécanique, le nursing, l'hôtellerie-restauration, la prévention et la sécurité (en technique

complémentaire) et les éducateurs/animateurs (en technique de transition) affichent les meilleurs taux d'insertion. Ces options ont la particularité de souvent mener à des métiers faisant partie des fonctions critiques<sup>10</sup>. Il peut sembler surprenant de retrouver l'hôtellerie-restauration parmi les options avec les meilleurs taux d'insertion alors que le secteur a longtemps été fermé pour raisons sanitaires. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que l'hôtellerie n'a pas été concernée par les mesures de fermeture et a continué à fonctionner partiellement, que la vente de plat à emporter a permis à un certain nombre de restaurants de continuer leurs activités et également que les profils de cuisinier sont devenus rares et par ailleurs recherchés par les employeurs. Enfin l'insertion mesurée ne concerne pas que ces secteurs.

L'enseignement général fait partie des filières avec une insertion moyenne et relativement peu rapide pour un jeune demandeur d'emploi et représente de loin le type de qualification le plus important en termes d'effectifs : 1.206 personnes se sont inscrites de juin à octobre, à l'issue de telles études.



**Figure 15 : Options de l'enseignement secondaire supérieur général et technique selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2020 - Source : le Forem**

<sup>10</sup> Le Forem, Difficultés et opportunités de recrutement : liste 2021 des métiers/fonctions critiques et en pénurie en Wallonie, juillet 2021.

## 2.2 CONTRAT D'ALTERNANCE

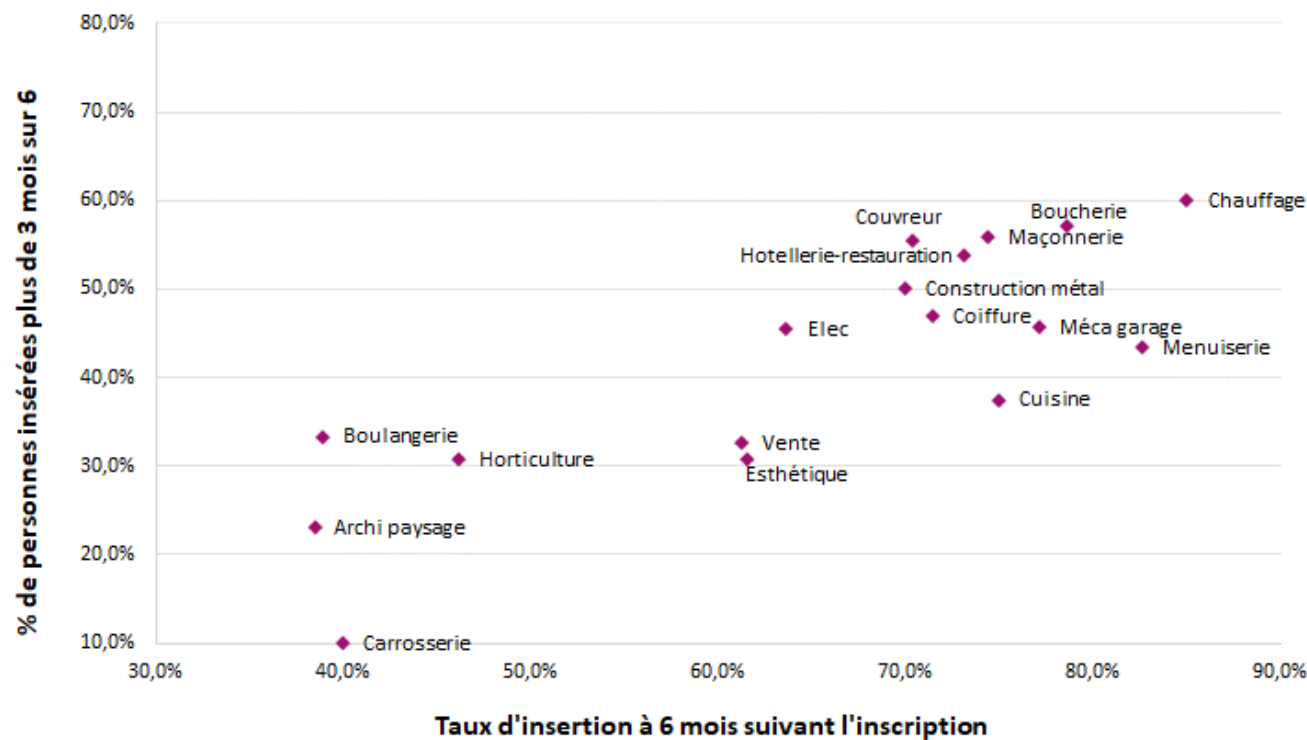
Les constats observés pour les métiers techniques sont aussi valables pour l'enseignement et la formation en alternance (réseaux CEFA et IFAPME). Cinq options comptent plus de trois personnes insérées sur quatre après six mois : le chauffage, la menuiserie, la boucherie, la mécanique auto. et la cuisine.

Les détenteurs de diplômes de maçonnerie, d'hôtellerie-restauration, de coiffure et de construction métallique présentent également une forte insertion.

Le graphique ci-dessous ne reprend que les options pour lesquelles au moins 10 personnes se sont inscrites durant la période étudiée (484 personnes sur 590, soit 82 % des diplômés de l'alternance inscrits pendant la période d'observation).

**Figure 16 : Options de l'enseignement et de la formation en alternance selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2020**

Source : le Forem





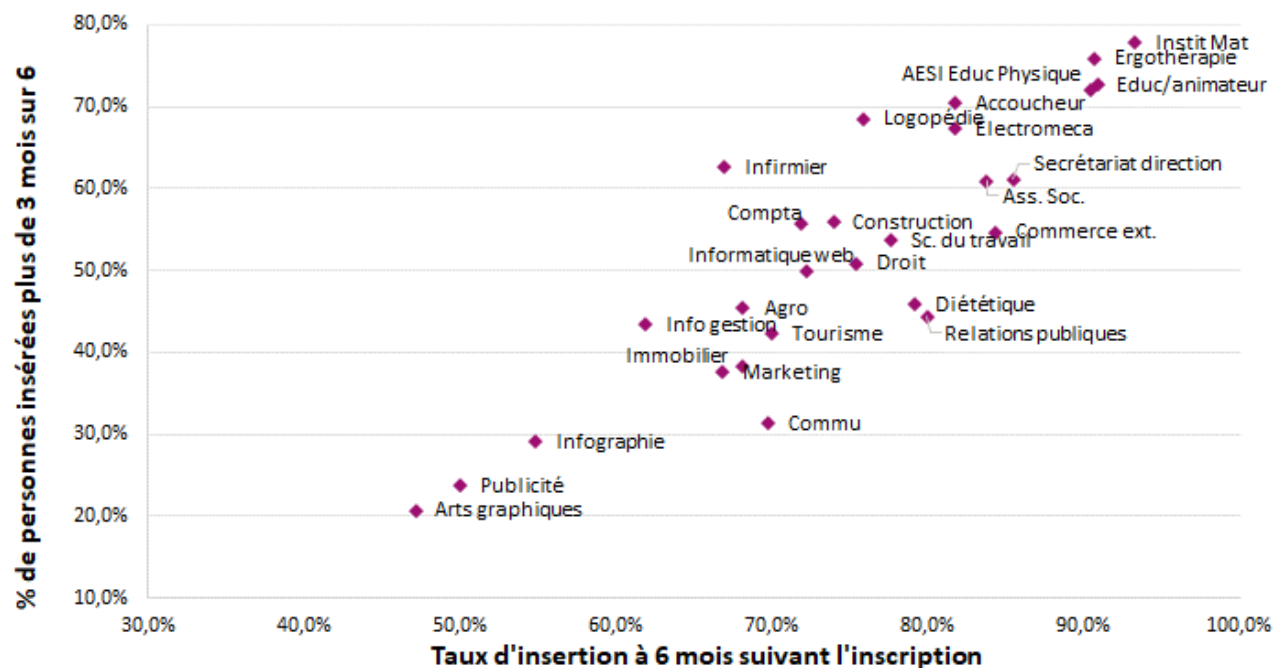
## 2.3 BACHELIER

Le graphique suivant ne reprend que les options pour lesquelles au moins 40 demandeurs d'emploi se sont inscrits durant la période étudiée (3.550 personnes sur 4.561, soit 78 %). Du fait de cette restriction méthodologique, les personnes avec un baccalauréat universitaire et ayant terminé des études supérieures de type long ne sont pas représentées.

Les options liées à l'enseignement (agrégation de l'enseignement secondaire inférieur (AESI), instituteur, éducation physique voire éducateur) présentent, depuis six ans, un taux d'insertion supérieur à 80 % et une proportion de personnes insérées plus de trois mois sur six de plus de 60 %.

Les diplômes en accoucheur et en commerce extérieur viennent compléter la liste des options avec les meilleurs résultats d'insertion. Les bacheliers en soins infirmiers, options qui faisaient traditionnellement partie du groupe des options qui mènent rapidement et durablement à l'emploi, connaissent un léger recul en matière d'insertion à l'emploi depuis quelques années, cela peut sembler contradictoire avec les besoins des soins de santé cette année. On pourrait néanmoins voir dans cette tendance le fait que les employeurs viennent chercher les diplômés dans cette option dès la sortie de l'école et par conséquent, que les jeunes s'insèrent sans passer par le Forem.

Figure 17 : Options des bacs selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2020 - Source : le Forem



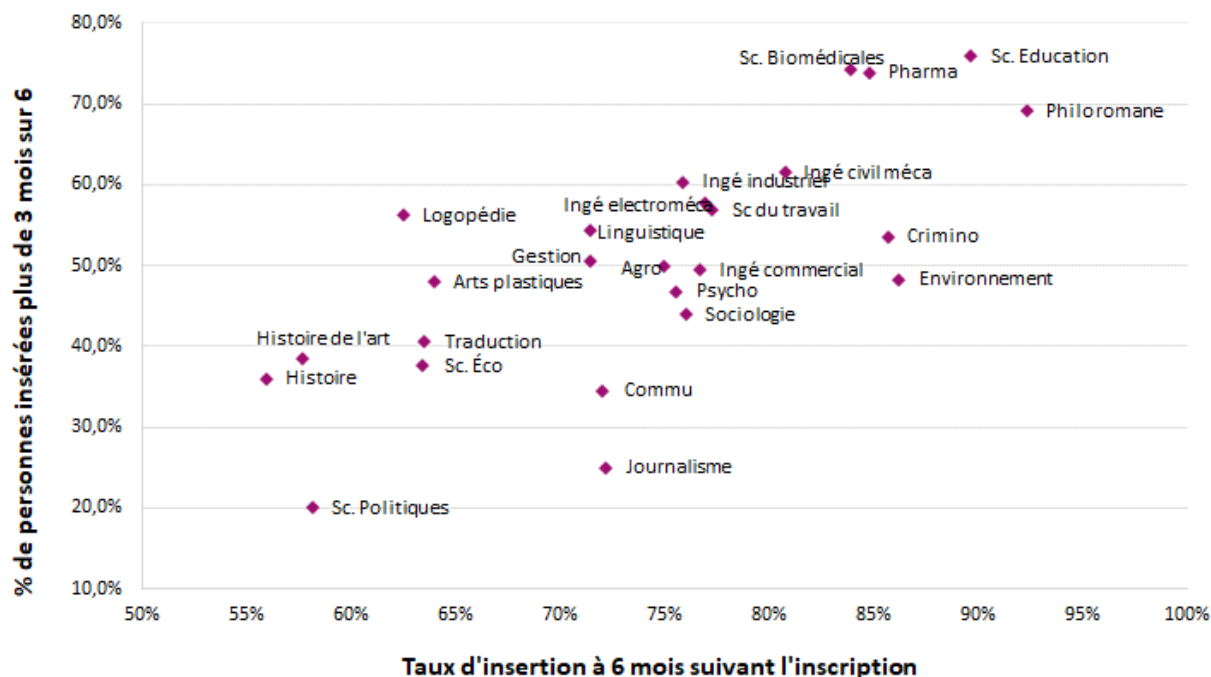
## 2.4 MASTER

Ce graphique ne reprend que les options pour lesquelles au moins 25 demandeurs d'emploi se sont inscrits durant la période étudiée (1.360 personnes sur 2.572, soit 53 %). Plusieurs options n'ont pas été prises en compte dans l'analyse : il s'agit de certaines professions libérales dont l'exercice requiert un stage (architecte, logopède, kiné, vétérinaire et droit). Le stage ne donnant pas lieu à une déclaration ONSS, les taux d'insertion de ces deux options seraient dès lors fortement sous-évalués.

D'année en année, les options qui obtiennent un taux d'insertion élevé varient beaucoup pour ce niveau d'études. Rappelons que l'analyse ne tient pas compte des personnes qui trouvent directement un emploi après leurs études sans s'inscrire comme demandeur d'emploi au Forem. C'est pourquoi les taux d'insertion de certains métiers comme les ingénieurs commerciaux ou industriels et des diplômés en sciences économiques sont probablement sous-estimés.

En 2020, la philologie romane, les sciences de l'éducation, les sciences et techniques de l'environnement, la criminologie et les sciences pharmaceutiques présentent une meilleure insertion.

**Figure 18 : Options des masters selon le taux d'insertion et le pourcentage d'insérés plus de trois mois sur six en 2020 - Source : le Forem**



### 3. QUELS SECTEURS EMBAUCHENT LES JEUNES APRÈS LEURS ÉTUDES ?

Le tableau ci-contre reprend le nombre d'insertions des jeunes inscrits entre juin et octobre 2020, par secteur d'activité économique<sup>11</sup> ainsi que le nombre de postes de travail salarié répertoriés en Wallonie, en décembre 2019 (dernières données de l'ONSS disponibles pour évaluer l'emploi résident wallon au moment de la rédaction de cette étude), pour permettre d'identifier les secteurs qui emploient proportionnellement davantage de jeunes sortant des études.

L'analyse se base sur le statut des personnes selon l'information mise à jour dans la banque de données du Forem. Il est ainsi possible de connaître le secteur d'insertion à l'emploi du public observé.

Un demandeur d'emploi peut conclure des contrats avec des employeurs relevant de différents secteurs. Toutefois, dans cette analyse, un seul secteur a été retenu pour l'insertion du demandeur d'emploi sur base de deux critères : tout d'abord, le secteur dans lequel le demandeur d'emploi preste le plus de jours de travail et, ensuite, le secteur où a eu lieu l'insertion la plus récente<sup>12</sup>.

L'indice de spécificité est calculé sur base du rapport entre la part du secteur dans l'insertion à l'emploi des jeunes et la part du secteur dans l'emploi salarié wallon. Plus l'indice est élevé, plus la proportion de jeunes insérés dans le secteur est importante.

**Figure 19 : Nombre de jeunes insérés par secteur, nombre de postes de travail salarié et Indice de spécificité - Nacebel 2008 - 1 digit - Sources : le Forem - ONSS**

Nace 1	Nace 1 Libellé	Total		Total postes Wallonie		Indice de spécificité
A	Agriculture, sylviculture et pêche	150	1,2 %	4.311	0,4 %	3,12
B	Industrie extractive	5	0,0 %	1.732	0,2 %	0,26
C	Industrie manufacturière	681	5,4 %	113.216	10,0 %	0,54
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	27	0,2 %	6.531	0,6 %	0,37
E	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	29	0,2 %	10.738	0,9 %	0,24
F	Construction	801	6,3 %	62.261	5,5 %	1,16
G	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	1.869	14,8 %	139.174	12,2 %	1,21
H	Transport et entreposage	225	1,8 %	62.252	5,5 %	0,32
I	Hébergement et restauration	563	4,4 %	28.799	2,5 %	1,76
J	Information et communication	292	2,3 %	23.149	2,0 %	1,13
K	Activités financières et d'assurance	135	1,1 %	29.214	2,6 %	0,41
L	Activités immobilières	84	0,7 %	6.573	0,6 %	1,15
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	574	4,5 %	38.008	3,3 %	1,36
N	Activités de services administratifs et de soutien	3.240	25,6 %	95.138	8,4 %	3,06
O	Administrations publiques et défenses, sécurité sociale obligatoire	833	6,6 %	179.379	15,8 %	0,42
P	Enseignement	1.247	9,9 %	130.785	11,5 %	0,86
Q	Santé humaine et action sociale	1.140	9,0 %	171.098	15,1 %	0,60
R	Arts, spectacles et activités récréatives	117	0,9 %	12.419	1,1 %	0,85
S	Autres activités de services	180	1,4 %	20.131	1,8 %	0,80
U	Activités des organismes extra-territoriaux	1	0,0 %	496	0,0 %	0,18
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs	0	0,0 %	721	0,1 %	0,00
	Indéterminé	459	3,6 %	0		
	<b>Total</b>	<b>12.652</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1.136.125</b>	<b>100,0 %</b>	

<sup>11</sup> Selon le code Nacebel 2008 à 1 digit.

<sup>12</sup> Cette précaution concerne peu de cas, l'insertion est le plus souvent observée dans un seul secteur.

Il est intéressant de croiser, d'une part, le nombre de jeunes insérés dans les entreprises d'un secteur et, d'autre part, l'indice de spécificité des secteurs. La conjonction de ces deux mesures permet de pressentir des secteurs qui engagent un nombre important de jeunes (plus de 400 personnes) et où la part des jeunes est significative (indice de spécificité supérieur à 1).

**Cinq secteurs semblent être particulièrement porteurs pour les jeunes demandeurs d'emploi.** Il s'agit de la construction, du commerce de gros et de détail (surtout les grandes surfaces), de l'hébergement et la restauration, des activités spécialisées et techniques et des activités de service administratif et de soutien (qui reprennent notamment l'activité des agences de travail intérimaire).

D'autres secteurs comme l'administration, l'industrie manufacturière, l'enseignement ainsi que la santé et l'action sociale sont également à prendre en compte quand on étudie le public des jeunes même si l'indice de spécificité est inférieur à 1.

Par ailleurs, l'agriculture, la sylviculture et la pêche (caractérisé par des travaux saisonniers), ainsi que l'information et la communication constituent des secteurs où les jeunes semblent s'insérer plus que n'importe quelles autres classes d'âge mais en nombre toutefois trop réduit pour être considéré comme secteur qualifié de « porteur ».

**Figure 20 : Secteurs porteurs pour les jeunes inscrits en 2020 - Source : le Forem**

Nace 1	Nace 1 Libellé	Plus de 400 engagements	Indice de spécificité >1
A	Agriculture, sylviculture et pêche		x
B	Industrie extractive		
C	Industrie manufacturière	x	
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		
E	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution		
F	Construction	x	x
G	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	x	x
H	Transport et entreposage		
I	Hébergement et restauration	x	x
J	Information et communication		x
K	Activités financières et d'assurance		
L	Activités immobilières		
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	x	x
N	Activités de services administratifs et de soutien	x	x
O	Administrations publiques et défenses, sécurité sociale obligatoire	x	
P	Enseignement	x	
Q	Santé humaine et action sociale	x	
R	Arts, spectacles et activités récréatives		
S	Autres activités de services		
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs		

Le croisement du secteur avec le niveau d'études peut amener des constats intéressants.

En effet, en ce qui concerne les trois secteurs porteurs, certains niveaux d'études sont mieux représentés que d'autres<sup>13</sup>. Ainsi, les jeunes détenteurs d'un certificat du secondaire du 3<sup>ème</sup> degré et d'un contrat d'alternance sont proportionnellement les plus nombreux dans l'hébergement et la restauration ou le commerce. Dans les activités de services administratifs et de soutien (dont les agences d'intérim), les diplômés de l'enseignement secondaire du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> degré sont proportionnellement davantage présents.

En détaillant davantage le secteur d'insertion des jeunes demandeurs d'emploi, il apparaît que le secteur du travail intérimaire reste le secteur le plus porteur en termes d'engagements pour les jeunes sortis de l'école.

Parmi les personnes observées, **plus d'un cinquième des personnes ont connu un premier mouvement vers le marché de l'emploi via l'intérim**. Le travail intérimaire reste donc la première porte d'entrée pour les jeunes vers le marché du travail. Suivent la restauration et l'enseignement secondaire. Le classement élevé de l'enseignement corrobore ainsi les bons scores d'insertion des options menant vers l'éducation. On observe une grande stabilité d'une année à l'autre, en ce qui concerne les secteurs d'insertion.

**Figure 21 : Top 20 des secteurs qui engagent des jeunes demandeurs d'emploi inscrits en 2020 (Nacebel à 3 digits) - Source : le Forem**

Secteurs d'insertion - Top 20 en Nace à 3 digits				
Top 20	Nace 3	Nace 3 Libellé	Nbr de DE	%
1	782	Activités des agences de travail temporaire	2.812	22,8 %
2	852	Enseignement primaire	1.049	8,5 %
3	841	Administration générale, économique et sociale	657	5,3 %
4	471	Commerce de détail en magasin non spécialisé	618	5,0 %
5	561	Restaurants et services de restauration mobile	413	3,3 %
6	477	Autres commerces de détail en magasin spécialisé	362	2,9 %
7	861	Activités hospitalières	324	2,6 %
8	432	Travaux d'installation électrique, de plomberie et autres travaux d'installation	245	2,0 %
9	889	Autre action sociale sans hébergement	229	1,9 %
10	873	Activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur	211	1,7 %
11	620	Programmation, conseil et autres activités informatiques	190	1,5 %
12	412	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	179	1,5 %
13	872	Activités de soins résidentiels pour personnes avec un handicap mental	175	1,4 %
14	433	Travaux de finition	158	1,3 %
15	475	Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé	150	1,2 %
16	472	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	137	1,1 %
17	107	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	133	1,1 %
18	781	Activités des agences de placement de main-d'oeuvre	129	1,0 %
19	842	Services de prérogative publique	128	1,0 %
20	439	Autres travaux de construction spécialisés	128	1,0 %

<sup>13</sup> En calculant l'indice de spécificité de chaque niveau d'études dans chaque secteur par rapport à l'ensemble de la cohorte.

Compte tenu d'évolutions techniques en 2019, il devient possible d'identifier les utilisateurs des agences de travail intérimaire qui ont engagé des jeunes inscrits pour la première fois au Forem en 2020. Le secteur pris en considération devient ainsi celui des utilisateurs des contrats intérimaires. Cela permet d'éclairer encore davantage les secteurs d'insertion des jeunes tout en ne perdant pas de vue que l'intérim demeure une porte d'entrée importante vers le marché de l'emploi pour le public jeune.

Parmi les secteurs qui recrutent les jeunes, figurent différents sous-secteurs du commerce (commerce de gros et de détail) : un sous-secteur sur deux des secteurs utilisant les agences intérimaires qui engagent des jeunes demandeurs d'emploi inscrits en 2020 en font partie. Les restaurants et services de restauration mobile ainsi que les traiteurs et autres services de restauration sortent du classement par

ordre décroissant en 2020. La crise sanitaire et les fermetures forcées qu'elle a provoquées expliquent ce changement.

Parmi le classement des secteurs avec le plus d'insertions, se trouvent également les services auxiliaires des transports (liés à l'entreposage et la logistique), la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et la transformation de la viande (liée à l'industrie agro-alimentaire), et les activités de la poste (en 2020, les livraisons à domicile ont connu une forte augmentation à cause des périodes de confinement) et des centres d'appels (le tracing du Covid pourrait être une des causes de recrutement de ce sous-secteur)<sup>14</sup>.

**Figure 22 : Top 10 des utilisateurs des agences intérimaires qui engagent des jeunes demandeurs d'emploi inscrits en 2020 (Nacebel à 3 digits) - Source : le Forem**

Secteurs utilisateurs des contrats interimaires				
Top 10	Nace 3	Nace 3 Libellé	Nbr de DE	%
1	<b>471</b>	Commerce de détail en magasin non spécialisé	794	6,43%
2	<b>107</b>	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie	194	1,57%
3	<b>522</b>	Services auxiliaires des transports	165	1,34%
4	<b>477</b>	Autres commerces de détail en magasin spécialisé	153	1,24%
5	<b>464</b>	Commerce de gros d'autres biens domestiques	127	1,03%
6	<b>475</b>	Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé	126	1,02%
7	<b>531</b>	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	125	1,01%
8	<b>822</b>	Activités des centres d'appels	122	0,99%
9	<b>101</b>	Transformation et conservation de la viande	101	0,82%
10	<b>463</b>	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac	90	0,73%

<sup>14</sup> Une étude du Forem montre que ces secteurs sont parmi les principaux consommateurs de travail intérimaire : Le Forem, *Le travail intérimaire en Wallonie*, juin 2018, p.12. [https://www.leforem.be/MungoBlobs/1391472948062/20201128\\_Analyses\\_FluxInterim20062016.pdf](https://www.leforem.be/MungoBlobs/1391472948062/20201128_Analyses_FluxInterim20062016.pdf)



Le Forem  
Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi  
Boulevard Tirou, 104 - 6000 Charleroi  
<https://www.leforem.be>

L'INSERTION AU TRAVAIL DES JEUNES  
WALLONS INSCRITS COMME DEMANDEURS D'EMPLOI  
POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 2020

Août 2021

Cette étude a été réalisée par le service :  
Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi (AMEF)  
avec la collaboration du service Marketing du Forem

Analyse et rédaction :  
Jean-François MARCHAL  
Sylvia BEARZATTO

Supervision :  
Jean-Marc MANFRON

Direction :  
Jean-Claude CHALON

Éditeur responsable :  
Marie-Kristine VANBOCKESTAL